



9.1

DEC_0238_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ANAÏS GILLES DE LA SOCIÉTÉ MA BELLE PAGE POUR DEUX ATELIERS CONTES DERNIER TRIMESTRE 2025.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

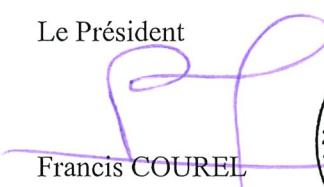
CONSIDERANT que l'une des missions du RPE, inscrite au Référentiel National des Relais Petite Enfance, est d'accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques des professionnels de la Petite Enfance notamment par le portage de projets à destination des jeunes enfants tels que : éveil musical, ouverture au monde extérieur et à la culturel ;

CONSIDERANT la proposition d'Anaïs Gilles, Ma Belle Page, d'animer deux ateliers afin d'offrir des temps expérimentations artistiques et de découverte culturelle aux jeunes enfants accueillis au Relais durant le premier semestre 2025 ;

Le Président décide de signer la convention de prestation d'animation au Relais Petite Enfance de Quillebeuf proposée par Anaïs Gilles, Ma Belle Page, domiciliée 288 sente Saint Michel 27500 Tourville sur Pont-Audemer, sur le dernier trimestre 2025, pour un coût total de 396 € TTC, comprenant la prestation forfaitaire (Animation/Préparation/Matériel) et la mise en place de deux séances.

Fait à Pont-Audemer, le 18/11/25

Le Président



Francis COUREL

